

ENQUÊTE PUBLIQUE

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de permis unique de la SPRL MANAGEMENT TRAVAUX SERVICES SPRL
demeurant Rue Pré Mathy à 5170 Profondeville en vue d'obtenir le Permis Unique de Classe 2 de catégorie B
concernant :

La Construction d'un merlon antibruit le long de l'autoroute E42 au moyen d'un remblai de 55.000m³ de terre
exogène et la mise à jour du descriptif de l'établissement, Rue Famelette, 50 à 4520 Huccorgne.

Cette enquête publique se tient dans la suite d'une première demande introduite le 20/01/2023 qui avait nécessité des plans modificatifs
ainsi qu'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. Les plans initiaux ont été modifiés. La
demande n'est faite que pour un seul merlon au lieu de deux. Les modifications apportées à la demande pour ce merlon touchent
à la protection du merlon contre l'érosion, à la nature des matériaux utilisés et à l'adéquation du profil du merlon par rapport à ces
matériaux.

**Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, service environnement, chaussée de Wavre 39 à
4520 WANZE (: 085/273.540) à partir du 17/04/2024.**

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal
délégué à cet effet, au service environnement, ou auprès :

du fonctionnaire technique, Service public de Wallonie, DPA, Montagne sainte-Walburge 2, 4000 Liège
du fonctionnaire délégué, Service public de Wallonie, TLPE, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
12/04/2024	17/04/2024	Administration communale 02/05/2024 à 11:00	Collège communal Chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze


Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande
susmentionnée.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous pris 24 h à l'avance auprès du service environnement, à
partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de
service ainsi que les jeudis jusqu'à 20 heures. L'autorité compétente pour statuer sur cette demande de Permis
Unique est le Collège communal.

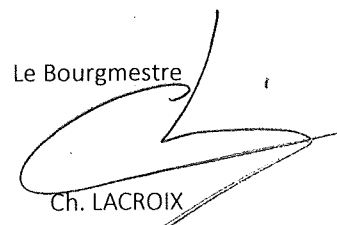
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal
délégué à cet effet, service environnement, chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze dans le délai mentionné ci-
dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Wanze, le 12/04/2024

Le Directeur général


Ph. RADOUX



Le Bourgmestre

Ch. LACROIX